



Mon père était co-emprunteur d 'un véhicule mais il est décédé

Par **botia**, le **11/06/2018 à 17:42**

Bonjour,rnrnMon père est décédé il y a un an et demi, il était co-emprunteur d'une voiture. Il était ni marié ni pacsé, ni concubin. Sur la carte grise figure le nom de son amie et le sien. J'aurai voulu savoir si, aujourd'hui nous avons un droit sur le véhicule ? Sachant que la propriétaire est son amie.rnrnMerci de vos réponses.

Par **Visiteur**, le **11/06/2018 à 17:57**

Bonjour,rnVous n'avez aucun droit sur ce véhicule si la facture est au nom de l'amie.rnVous a-t-on réclamé de l'argent au titre de ce crédit ?